



Comment garder ma maison suite a mon divorce

Par Visiteur

Bonjour
etant mariee , nous avons acheter une maison en commun en 2006, mon mari etant parti, mi 2008, une procedure de divorce est en cours
a ce jour je rembourse le credit et ce encore 14 ans
je voudrais garder cette maison , ne pas la vendre comme mon mari le voudrait pour recuperer ses parts que lui dois je et sur quelles bases pour garder ce bien
merci de me repondre

Par Visiteur

Bonjour Madame

Est ce que le remboursement du crédit a été mis à votre charge par le juge?
Est ce que le juge a autorisé votre maintien dans les lieux pendant la procédure de divorce?
Est ce que votre mari serait d'accord pour que vous lui rachetiez sa part?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
le remboursement du credit a ete fixer par le juge par moitiee des mensualitees, Mon mari a de plus en plus de mal a les regler d'ou il demande la vente de notre maison
j'ai le maintien dans ma maison pendant la periode de divorce
mon mari est d'accord pour que je lui rachetes ses parts ,mais je ne vois pas comment ? actuellement en arret "maladie professionnelle " plus le credit en cours que j'assume chaque mois ,la moitiee plus une partie que lui devait verser, ce mois çi j'ai du verser 800 euros au lieu des 500 euros de prevu
merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

mon mari est d'accord pour que je lui rachetes ses parts ,mais je ne vois pas comment ?
Madame malheureusement si vous n'avez pas les moyens de racheter sa part je ne vois pas de solution sauf à ce que vous fassiez un autre crédit.
Les seules solutions si vous n'arrivez pas à trouver un compris seront de rester en indivision ou bien de vendre le bien afin de liquider la communauté.

Cordialement